

Les cahiers de L'ADAPT

#166- 2^e trimestre 2011 - 5 €



*"Vivre ensemble,
égaux et différents"*
notre projet associatif
2011-2015



www.ladapt.net

L'ADAPT - Association pour l'insertion
sociale et professionnelle des personnes handicapées

GLOSSAIRE :

ARS : Agence régionale de santé
AVC : Accident vasculaire cérébral
CFA : Centre de formation des apprentis
CMPR : Centre de médecine physique et de réadaptation
CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CRP : Centre de rééducation professionnelle
DPI : Démarche précoce d'insertion
ESPIC : Etablissement de santé privé d'intérêt collectif
ESAT : Etablissement et services d'aide par le travail
FOAD : Formation ouverte et à distance
HAD : Hospitalisation à domicile
HAS : Haute autorité de santé
HPST : Hôpital patients santé et territoires (loi)
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
ONG : Organisation non gouvernementale
PRIAC : Programmes interdépartementaux d'accompagnement
des handicaps et de la perte d'autonomie
SSR : Soins de suite et de réadaptation

Directeur de la publication : **Emmanuel Constans.**

Rédacteur en chef : **Eric Blanchet.**

Comité de rédaction : **Eric Blanchet, Sophie Cabanes, Cyrielle Claverie, Véronique Covin, François Mancy.**

Coordination éditoriale : **Service communication.**

Conception, réalisation :  **ROUGE SAFRAN**
AGENCE COMMUNICATION & MEDIATION

Impression : **Anais.**

Commission paritaire : **N°52-562, Parution trimestrielle : ISSN 0182-5437.**

Dépôt légal : **2^e trimestre 2011.**

Crédits photos : © **L'ADAPT, Tristan Paviot, Jean-Jacques Bernard, Emmanuelle Dal'Secco, Fabien Calcavechia.**



Emmanuel Constans { *Président de L'ADAPT*

Pourquoi un nouveau projet associatif ?

« L'OUVERTURE,
L'AUTRE FORCE DU
PROJET ASSOCIATIF »

L'ADAPT devait actualiser et refonder son projet associatif – dont l'élaboration remontait à plusieurs années et qui a été en grande partie réalisé. Le monde évolue et la situation des personnes handicapées aussi avec, en particulier, la loi de 2005 pour la citoyenneté des personnes handicapées. Elle a profondément modifié le contexte législatif et L'ADAPT, dans le cadre de son précédent projet associatif, s'était battue pour des dispositions qui ont été reprises dans cette nouvelle loi.

Aujourd'hui, il est logique que L'ADAPT évolue. L'association veut diffuser très largement son projet associatif afin de faire partager nos objectifs et appliquer nos priorités. Nous devons accroître le nombre d'adhérents et de mécènes pour répondre au développement de nos établissements et aux charges croissantes qui en découlent.

Nous voulons aussi montrer l'originalité de nos objectifs, leur intérêt sur le plan de la citoyenneté des personnes handicapées, afin qu'ils soient davantage reconnus et pris en compte par les Pouvoirs publics : l'État et aussi les collectivités territoriales à qui reviennent aujourd'hui la gestion de ces questions sociales. Pour elles, il est important que L'ADAPT soit un pôle de référence permettant à de petites associations de la rejoindre.

Une démarche participative exemplaire

L'élaboration du projet associatif a d'abord mobilisé les administrateurs de L'ADAPT. Outre leur responsabilité dans la gestion de l'association, ils sont aussi très impliqués dans l'avancée du projet de L'ADAPT et dans son développement. Ainsi, nous nous sommes réunis courant 2010 au cours de trois séminaires. Le bilan du précédent projet associatif a permis de déterminer les points qui restaient d'actualité et ceux à compléter ou à faire évoluer. Ensuite, nous avons réuni des professionnels d'établissement dans plusieurs groupes de travail mixtes avec les administrateurs et les bénévoles et portant sur les thèmes des valeurs propres à l'association, de la vie associative, du bilan du dernier projet associatif ou encore des perspectives. La synthèse de ces quatre groupes de travail a été produite avec les administrateurs lors d'un dernier séminaire et validée par le Conseil d'administration du 26 janvier 2011.

Cette démarche participative exemplaire, menée dans un délai rapide pour un projet de cette ampleur, génère un renforcement de la cohésion de L'ADAPT sur tous les plans et lui donne un nouvel élan.

La force du nouveau projet associatif

Le nouveau projet associatif donne à L'ADAPT une très grande force à deux égards. Tout d'abord pour notre conduite interne : chacun dans l'association connaît les objectifs, les axes de développement et les priorités pour les prochaines années. Une clarification essentielle qui favorise notre gestion de projets tendus vers un mieux-être pour les personnes handicapées que nous accueillons, en termes de soins, de scolarisation, de formation et de préparation à l'emploi.

L'ouverture est l'autre force du projet associatif. Nous avons toujours partagé nos objectifs, montré des voies et créé des dynamiques. Ce projet très ouvert doit faire rayonner L'ADAPT vis-à-vis de tous ses partenaires : les Pouvoirs publics dont nous souhaitons l'écoute afin de contribuer aux avancées législatives et réglementaires, les autres associations et les entreprises avec lesquelles nous avons développé des partenariats directs, notamment à travers la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Cette ouverture est aussi un moyen de mieux faire prendre en compte les problématiques de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

*Fidèlement,
Emmanuel Constans*

{ Sommaire

5 «VIVRE ENSEMBLE, ÉGAUX ET DIFFÉRENTS », LA NOUVELLE ORIENTATION DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF

6 REVENDIQUER NOTRE IDENTITÉ ET PROMOUVOIR NOS VALEURS

- > La pleine et entière citoyenneté
- > La solidarité active
- > L'autonomie responsable
- > L'innovation et la liberté dans l'action

7 BILAN 2005/2010 ET ENJEUX 2011/2015 POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR NOTRE SECTEUR

- > 2005/2011 : un bilan contrasté
- > De nouveaux enjeux pour 2011/2015

9 INTERVIEW

- > Eric Blanchet, Directeur général de L'ADAPT

10 TRIBUNES

- 10 > Patrick Gohet, Président du CNCPH
- 11 > Jean-Louis Laville, sociologue et économiste, professeur du CNAM
- 12 > Charles Gardou, anthropologue, professeur à l'université Lyon 2
- 13 > Jean Canneva, Président de l'UNAFAM

14 AXE 1 : SOIGNER LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ

- Action 1* { Développer la médecine associative
- Action 2* { Diversifier les modes de prise en charge
- Action 3* { Mobiliser les filières et les réseaux
- Action 4* { Promouvoir l'éducation thérapeutique

18 AXE 2 : PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES AVEC LES JEUNES !

- Action 1* { Scolariser d'abord en milieu ordinaire
- Action 2* { Ouvrir à l'enseignement supérieur
- Action 3* { Créer de nouvelles voies pour l'emploi
- Action 4* { Construire l'autonomie progressive

23 AXE 3 : SÉCURISER LE PARCOURS DE CHACUN

- Action 1* { Agir sur la prévention
- Action 2* { Valoriser tous les potentiels
- Action 3* { Devancer le vieillissement
- Action 4* { Réinventer l'accès à l'emploi

28 AXE 4 : INNOVER SUR TOUTES LES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT

- Action 1* { Déployer le Réseau des Réussites
- Action 2* { Faire de chacun le pilote de son projet

“Vivre ensemble,
égaux et différents”

{ La nouvelle orientation de notre projet associatif

Dans une période de mutation importante de son environnement, L'ADAPT, forte de son projet 2005/2010 « *Vivre avec et comme les autres* », a su porter ses valeurs et faire entendre ses propositions pour que l'intégration des personnes en situation de handicap soit une préoccupation de l'ensemble de la Société civile.

Notre participation à l'élaboration de la loi de 2005, nos actions « Hors-les-murs » que ce soit en matière de scolarisation des enfants, de formation des adultes ou d'intégration en entreprise de travailleurs issus d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT), le développement de services d'accompagnement en direction notamment des personnes les plus fragiles, sont là pour en témoigner.

Face au contexte actuel et aux enjeux futurs, nos valeurs et le sens de nos actions constituent un socle, sur lequel notre projet associatif 2011/2015 va s'appuyer pour contribuer à l'émergence d'une société fondée sur le « *Vivre ensemble, égaux et différents* ».

Fruit de la contribution des membres du Conseil d'administration, des professionnels, des adhérents et des bénévoles qui ont participé à une démarche de réflexion engagée en 2010, ce nouveau projet - validé par le Conseil d'administration du 26 janvier 2011 - témoigne de notre volonté de poursuivre notre action dans la continuité du chemin déjà parcouru avec les personnes en situation de handicap que nous accompagnons dans leur projet de vie depuis plus de 80 ans.

"Vivre ensemble, égaux et différents"

{ La nouvelle orientation de notre projet associatif

→ REVENDIQUER NOTRE IDENTITÉ ET PROMOUVOIR NOS VALEURS

L'ADAPT a été fondée en 1929 par Suzanne Fouché, jeune femme atteinte de tuberculose osseuse pour qui l'oisiveté qui régnait dans les sanatoriums était synonyme de réclusion pour les personnes qualifiées à l'époque de « diminués physiques ». Forte de cette conviction, Suzanne Fouché s'est battue pour permettre aux anciens tuberculeux de retrouver du travail et par là, de l'autonomie et de la dignité. Elle a su mobiliser et réunir autour de son combat pour la reconnaissance de la dignité et de la citoyenneté de la personne malade et/ou accidentée. L'ADAPT sera reconnue d'utilité publique en 1934.

Plus de 80 ans après, la ligne de conduite de chaque acteur de l'association, administrateur, bénévole et professionnel est de développer l'autonomie d'action des personnes handicapées accueillies à L'ADAPT pour qu'elles puissent mener à bien leur projet de vie.

Pour répondre à ces principes, l'association a créé des établissements et des services, dans les secteurs aussi bien sanitaire et médico-social, que social et professionnel. Cette véritable originalité l'a conduite à rassembler des bénévoles et des professionnels porteurs de multiples expertises ou spécialités (médicales, paramédicales, sociales, éducation et formation), déployées dans des dispositifs souples et ouverts.

En ce sens, L'ADAPT inscrit aujourd'hui tout naturellement son nouveau projet associatif dans la reconnaissance de la diversité et dans l'action continue et tenace de ses membres pour l'implication de toutes les composantes de la société contre les discriminations à l'égard des personnes en situation de handicap et la pleine reconnaissance de leur citoyenneté dans la Cité, à l'école ou dans l'entreprise.

En exprimant haut et fort ses valeurs humanistes (dignité, respect, liberté, égalité), L'ADAPT compte poursuivre ses actions centrées autour de la personne envisagée dans son intégrité comme dans sa globalité. Chaque personne en situation de handicap est appréhendée à L'ADAPT comme une personne à part entière, dont la particularité est d'être porteuse d'un handicap. Et chaque mesure, chaque action, chaque dispositif d'accompagnement médical, éducatif, social et professionnel est porté au quotidien par des valeurs fédératrices car partagées par tous.

LA PLEINE ET ENTIÈRE CITOYENNETÉ

En tant que personne, chacun doit pouvoir accéder en toute égalité à ses droits sociaux et humains et exercer ses devoirs civiques. Chacun doit avoir la possibilité d'accéder à un emploi quand cela est possible et bénéficier de l'appui nécessaire au développement de ses compétences. Chaque personne doit pouvoir exercer une activité en lien avec son projet de vie.

Pour permettre l'exercice de ces droits, la société se doit d'être accueillante et de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap, en développant l'accessibilité universelle et la non-discrimination. Les enfants, les adolescents et les adultes, dans leurs démarches d'intégration sociale, scolaire et professionnelle, doivent être en mesure de pouvoir prendre appui sur tous les moyens ordinaires et de compensation pour la réalisation de leur projet de vie.

LA SOLIDARITÉ ACTIVE

En tant que personne, chacun doit pouvoir compter sur l'ouverture, l'intérêt, la bienveillance, la reconnaissance et l'appui de tous : citoyens, responsables politiques, économiques et institutionnels. Des liens sociaux sont à développer pour que chacun puisse se soigner, s'instruire, se former, travailler, s'épanouir, se divertir et vivre dans la Cité.

L'AUTONOMIE RESPONSABLE

En tant que personne, chacun doit être considérée comme libre, unique et souverain, c'est-à-dire maître de ses choix chaque fois que cela est possible et réalisable. Chacun doit disposer d'un droit de pensée et d'action, d'un libre arbitre sur sa vie et ce qu'il souhaite en faire, et rester maître de ses choix en tenant compte de sa situation de handicap. Dans ce sens, les démarches d'écoute active et de bien-traitance sont à encourager dans l'environnement de chaque personne.

L'INNOVATION ET LA LIBERTÉ DANS L'ACTION

Un effort continu et dynamique est à déployer pour répondre aux besoins des personnes et rechercher en permanence les solutions les plus adaptées à leur qualité de vie. Les associations et leurs professionnels ont pour responsabilité de mobiliser des ressources pour la création de nouveaux systèmes et outils porteurs de démarches innovantes.

→ BILAN 2005/2010 ET ENJEUX 2011/2015 POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR NOTRE SECTEUR

2005/2011 : UN BILAN CONTRASTÉ

Depuis 2005, les décisions prises, en application de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », font progressivement évoluer la situation des personnes.

La création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) avec leur rôle de « guichet unique », la reconnaissance de nouveaux droits, notamment celui à compensation et la création de la CNSA ont constitué des avancées notables. Même si la mise en place des MPDH a été laborieuse et reste encore aujourd'hui inachevée dans un certain nombre de départements, leurs rôles de coordination, de lieu de rencontre, d'information sont considérés comme une avancée pour l'accès à l'information des personnes en situation de handicap. Toutefois, le rôle de la rééducation professionnelle dans ces dispositifs devrait être mieux valorisé.

Toutes les évolutions législatives concourent à l'émergence de nouvelles exigences pour les associations gestionnaires : démarche qualité, gouvernance, rigueur de gestion... tout en promouvant la participation accrue des usagers et de leurs familles.

La programmation, par le biais des Programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) est devenue déterminante, tout en limitant et en encadrant fortement les possibilités de créativité et d'innovation.

Avec le renforcement de l'obligation d'emploi et son extension à la fonction publique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap ne s'est pas dégradé, malgré une aggravation forte du chômage de 2008 à 2010. En revanche, les besoins en matière de formation professionnelle des personnes, compte tenu des compétences demandées par les entreprises, se renforcent et, malgré une meilleure accessibilité des organismes de formation de droit commun, les conditions et les modalités de formation ne sont pas encore suffisamment ouvertes et accessibles. Dans le secteur de la rééducation professionnelle, les possibilités d'évolution et d'adaptation en relation avec le droit commun restent très faibles compte tenu de la frilosité et de l'inertie des décideurs, et ce, malgré les efforts de réseaux

comme celui de L'ADAPT (mobilisé par exemple sur le développement de la Formation ouverte et à distance (FOAD)).

Dans le cadre des tendances démographiques nationales confirmant l'avancée en âge de la population française, le vieillissement des personnes en situation de handicap fait naître de nouveaux besoins pour leur hébergement et leur accompagnement.

Sur le plan de la santé également, le vieillissement influe de plus en plus sur les besoins en matière de prise en charge hospitalière et sociale : nécessité de création d'établissements pour personnes âgées, développement important des services à la personne pour faire face à la dépendance et au maintien à domicile, accroissement des capacités des services hospitaliers (unités neuro-vasculaires pour répondre aux AVC, Soins de suite et de réadaptation gériatriques, services spécialisés pour les maladies neuro-végétatives, soins palliatifs, etc.).

Les Pouvoirs publics, pour tenter de mieux maîtriser les dépenses hospitalières, ont progressivement transformé le mode de financement des hôpitaux en mettant en place une tarification à l'activité dans les services de court séjour, qui pose de redoutables problèmes de gestion aux structures (notamment publiques). Cependant pour les secteurs de la psychiatrie et des Soins de suite et de réadaptation (SSR) qui ne sont pas encore concernés, les conditions de gestion ont été réactualisées pour responsabiliser les structures et faire en sorte qu'elles soient plus efficaces. La démarche de certification qualité sous l'égide de la Haute autorité de santé (HAS) s'est généralisée, renforçant les exigences en matière de sécurité de la prise en charge des patients.

Le secteur des Soins de suite et réadaptation, après plusieurs années de concertation, a fait l'objet d'une refonte qui a permis de définir précisément les finalités de ces activités, ainsi que les différents niveaux de spécialité de rééducation et réadaptation. La carte des établissements et le positionnement de leur offre sont revus dans chaque région, avec des incidences importantes (notamment pour faire en sorte que l'offre s'intègre dans des filières et des réseaux), pour les structures relevant du secteur non lucratif.

DE NOUVEAUX ENJEUX POUR 2011/2015

Dans un contexte de financement contraint et de besoin de rationalisation des dépenses, la récente loi « Hôpital patients santé et territoires » (HPST) de 2010 a pour objectif, à l'échelle de chaque région, de rationaliser l'organisation, d'assurer une meilleure coordination des acteurs, notamment sanitaires et médico-sociaux, afin de répondre aux besoins de santé sur les territoires. La création des Agences régionales de santé (ARS) devrait permettre une gouvernance à l'échelle de chaque région.

Parallèlement à cette réorganisation, les acteurs du secteur vont être poussés à la concentration et à un rapprochement puis à une refonte des dispositifs d'aide à la personne pour une mise en territoire commun des secteurs « handicap » et « dépendance ».

Le secteur privé commercial se concentrera essentiellement sur les activités de SSR économiquement rentables, dans un contexte de tarification à l'activité. Le secteur public va se mobiliser sur sa réorganisation pour la même raison, mais également pour mettre en place des réponses pour les personnes âgées (filiale gériatrique) et pour structurer des réponses de proximité dans les hôpitaux locaux (personnes âgées, SSR polyvalents).

Il revient au secteur associatif et plus largement au secteur privé à but non lucratif de proposer des projets et une représentation régionale pour permettre l'accès aux soins pour tous. Les atouts du secteur associatif en matière de synergie entre sanitaire et médico-social, de gouvernance participative (en interaction avec les associations de personnes et de familles), de qualité de prise en charge et d'accompagnement, de capacité d'innovation sont indéniables et à même de créer de nombreuses opportunités. L'ADAPT entend jouer un rôle accru au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Plus précisément, sur les enjeux relevant du médico-social, de la formation et de l'insertion professionnelle, L'ADAPT renforcera son action chaque fois que cela sera possible pour que l'intégration en milieu ordinaire continue à se développer et finisse par se banaliser pour être appréhendée comme une opportunité d'enrichissement collectif plutôt que comme une source de problèmes à résoudre.

Dans la période à venir, 2011/2015, L'ADAPT démontrera les apports de la diversité dans et avec l'entreprise, l'école, la formation. Elle luttera contre toutes les formes de discrimination liées au handicap, agira pour une meilleure solidarité et pour le développement généralisé de l'accessibilité. Elle construira des alliances et des partenariats avec d'autres acteurs complémentaires pour le développement de formules adaptées de prise en charge, de compensation, de soutien et d'accompagnement, ainsi que des modalités de financement alternatif. L'ADAPT, en prenant une part active aux débats et échanges européens et en construisant des partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) partageant les mêmes valeurs, se positionnera pour faire valoir dans tous ses domaines d'intervention un « *Vivre ensemble, égaux et différents* ». Elle mobilisera ses réseaux de bénévoles. A travers la politique de qualité engagée dans ses établissements, L'ADAPT défendra ces atouts et modèles auprès de l'Etat sur les aspects innovants d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'ADAPT reste convaincue que l'innovation est incontournable pour conduire des avancées significatives et que la richesse du secteur à but non lucratif réunissant les associations gestionnaires, les représentants des usagers et les familles... est porteuse des forces qui font évoluer les représentations et les situations et améliorent la société de demain.

L'ADAPT considère que la place des personnes en situation de handicap dans la société est un indicateur de l'état de bien-être social et économique de ses citoyens.

{ Interview



Eric Blanchet { Directeur général de L'ADAPT

Sur quels points serez-vous particulièrement vigilant quant à la réalisation du projet associatif ?

« Il est impératif que l'image et les objectifs de L'ADAPT décrits dans le projet associatif se concrétisent sur les territoires que nous occupons, dans le dispositif que nous animons. Pour cela, la Direction générale doit être en mesure de piloter, d'accompagner et d'organiser le travail des équipes, afin de garantir que les axes choisis et leur mise en œuvre, énoncée dans le plan stratégique, se déroulent de la façon dont le Conseil d'administration l'aura validé. »

Quels seront les critères et conditions nécessaires au succès du projet associatif ?

« La première condition, centrale, est la compréhension du projet associatif, son partage par tous et une bonne lisibilité de sa mise en œuvre. Il est nécessaire que les différents acteurs comprennent les orientations et les choix effectués. Les objectifs du projet associatif doivent fédérer les équipes et procurer un sentiment de fierté à tous ceux qui contribuent à leur mise en œuvre. Tout au long de ce projet, nous communiquerons sur les actions menées et valoriserons les différents acteurs qui permettent de les réaliser. Acteurs qui sont aussi les personnes en situation de handicap dont c'est la vie. Elles participeront pleinement à ce projet et à ses actions.

Une autre condition importante du succès est notre capacité à partager notre projet avec la Société civile, afin de faire évoluer des principes liés à des représentations sur le handicap encore très marquées. Les images collectives ne correspondent pas à la réalité des personnes handicapées. Il reste des blocages, des regards qui ne sont pas posés correctement sur ces questions. En témoignent des situations avec des enfants à l'école, des jeunes, où la différence liée au handicap est loin d'être résolue si dès leur plus jeune âge, les enfants ne rencontrent pas le handicap. Le meilleur moyen de faire bouger un peu ces frontières s'exprime dans l'un de nos quatre axes : "Préparer l'avenir des jeunes avec les jeunes !".

Comment le nouveau projet associatif va-t-il trouver son opérationnalité ?

« Élément central de l'évolution de L'ADAPT, le projet associatif ouvre une nouvelle étape dans notre histoire qui marque politiquement ce que l'association souhaite aborder sur les cinq ans à venir.

Sa mise en œuvre sera réalisée à travers un plan stratégique voté par le Conseil d'administration. Son objectif est double : donner aux directeurs l'orientation opérationnelle du projet associatif et présenter l'architecture générale de l'organisation de L'ADAPT telle qu'elle va fonctionner dans les prochaines années, en réponse à un environnement qui a changé.

Ces deux documents sont donc complémentaires : le projet associatif est la couleur associative et politique, de L'ADAPT ; le plan stratégique définit de façon opérationnelle sa mise en œuvre, à travers les quatre axes prioritaires définis, mais aussi à travers d'autres thématiques, telles que le management et l'organisation. Ces aspects internes auront une déclinaison externe. Lorsque nous traiterons les axes prioritaires – prenons le premier, "Soigner la personne dans sa globalité" –, le plan stratégique permettra de faire les choix d'organisation adaptés et décrira les objectifs opérationnels à atteindre par L'ADAPT dans les cinq ans. »

« LE PROJET ASSOCIATIF
DONNE LA COULEUR
POLITIQUE ET
LE PLAN STRATÉGIQUE
DÉFINIT DE MANIÈRE
OPÉRATIONNELLE
SA MISE EN ŒUVRE »



{1} Patrick Gohet

{ Président du CNCPH

« L'ESSENTIEL DE CE QUI A ÉTÉ FAIT ET SE FAIT DANS LE CHAMP DU HANDICAP A ÉTÉ CONÇU, DEMANDÉ ET OBTENU PAR LES ASSOCIATIONS »

Le projet associatif, porteur des valeurs et principes d'une association

Les choix et démarches des associations sont largement influencés par les handicaps pour lesquels elles agissent. Une association représente une communauté de destins pour les femmes et les hommes qui la rejoignent : ils partagent des attentes, des besoins et des objectifs qui leur sont propres et communs. Par conséquent, l'association est l'un des moyens privilégiés de leur insertion active dans la société.

Au cours de son histoire, L'ADAPT a privilégié une action vers ce qui fait que l'on participe à la vie de la société et l'emploi a toujours été un point fort de sa politique. L'association élabore – et cela doit s'organiser de manière institutionnelle – un projet commun qui fédère des projets individuels, porteur des valeurs et principes qui fondent le militantisme de chacun de ses membres. Le projet associatif doit les décliner selon la diversité des adhérents et de tous ceux auxquels il apporte des réponses en termes de services, d'actions d'insertion et de communication destinée à promouvoir la question du handicap.

Le projet associatif dans le domaine politique : un élément essentiel du débat public

Il faut rappeler que l'essentiel de ce qui a été fait et se fait dans le champ du handicap a été conçu, demandé et obtenu par les associations.

Par son projet, l'association doit prendre toute sa place dans le débat public. Notre démocratie évolue au gré des débats qui réunissent les citoyens, débats provoqués par les Pouvoirs publics ou initiés et voulus par les citoyens. En ce qui concerne le handicap, ce sont très souvent les intéressés eux-mêmes qui ont dû faire pression sur la société pour que le débat ait lieu. Ensuite, il faut savoir saisir les

opportunités et les événements ainsi que les responsables publics qui manifestent un intérêt fort pour la question du handicap.

L'association doit alors prendre toute sa place dans le dialogue ouvert avec les Pouvoirs publics et la société, en lien avec la collectivité des associations qui représentent des handicaps identiques ou autres et qui portent une vision parfois différente de la sienne.

Les jeunes et les personnes âgées vieillissantes : deux populations justement visées dans le projet associatif de L'ADAPT

En travaillant aux deux extrémités de la vie, les jeunes et les plus âgés, L'ADAPT a senti que notre société était gagnée par l'incompréhension entre les générations. Les jeunes craignent que les seniors, de plus en plus nombreux, constituent un "poids" pour la société. Les seniors redoutent que les jeunes négligent la solidarité dont ils ont justement besoin en raison de leur avancée en âge. L'ADAPT a bien compris que cela affectait aussi les citoyens handicapés. En donnant la priorité à ces deux segments de population, L'ADAPT voit juste.

L'accompagnement, élément central du projet associatif de L'ADAPT

L'accompagnement est le fil conducteur du parcours de vie. Il doit être conçu comme un moyen de s'insérer dans la Cité. Il doit reposer sur une approche déontologique car accompagner ne veut pas dire faire à la place de la personne. L'accompagnement doit aider la personne à réaliser ses choix de vie ou à prendre les décisions qui la concernent quand son handicap est un handicap du repérage dans l'espace et dans le temps et de la conceptualisation. Des quatre axes du projet associatif de L'ADAPT, l'accompagnement est central, les trois autres se greffent autour.

2012 : intégrer systématiquement la question du handicap dans les politiques publiques

Dans la démocratie française, l'élection présidentielle est l'occasion d'un débat large et profond qui doit aborder toutes les questions de société et le handicap en est une. Ce débat ne doit donc pas être manqué.

Deux préoccupations majeures devront alimenter le débat : en premier lieu, la place de la question du handicap dans les politiques publiques au cours des cinq années à venir. Nous devons prendre en compte le fait que la solidarité vis-à-vis des personnes handicapées profite à l'ensemble du corps social. En second lieu, dans le prochain quinquennat, à chaque fois qu'une décision sera prise, la question du handicap devra être pensée et intégrée aux politiques publiques, comme on le fait pour la sécurité, la santé, l'environnement, etc. Enfin, un point me paraît essentiel : la loi du 11 février 2005 qui est à mi-parcours de sa mise en œuvre. Quel que soit le résultat de l'élection de 2012, le chef de l'Exécutif devra veiller à ce que cette loi produise tous ses effets. Loi de société, elle dépasse de loin les divergences politiques et toutes les familles de pensées s'y réfèrent aujourd'hui. Il faut donc la faire vivre et en révéler tout ce qu'elle recèle comme marges de progrès, qui sont loin d'être épuisées.

{ Tribunes



{2} Jean-Louis Laville { Sociologue et économiste, professeur au CNAM

« IL FAUT PEUT-ÊTRE RENONCER À LA DÉSIGNATION RESTRICTIVE DE « PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF » ET MONTRER QUE LES ASSOCIATIONS PARTICIPENT À L'ACTION PUBLIQUE »

En quoi un projet associatif fonde-t-il l'identité des associations ?

Les entreprises sont formées sur l'objectif de rentabilisation du capital. L'originalité de l'association réside dans le fait qu'il s'agit d'une réunion de personnes autour d'un bien commun. Le ciment n'étant pas le rendement sur le capital investi, un autre objet est nécessaire pour exprimer la spécificité de l'association : le projet associatif. Le risque est que ce projet ne devienne, avec le temps, un texte loin des réalités concrètes. Pour les associations qui veulent rester fidèles à leur projet sans l'enfermer dans un discours consensuel mais abstrait, le défi est d'articuler constamment le projet avec l'organisation des services.

Quelle place pour le secteur privé à but non lucratif dans les politiques publiques ?

La dimension publique des associations fait leur force : elles permettent l'expression de personnes qui, sinon, pourraient être réduites au silence. Leur spécificité tient dans leur participation, à partir de leur projet, à l'émergence d'innovations et de réponses à des demandes sociales non identifiées par les politiques publiques. Désigner les associations en tant que secteur "privé à but non lucratif" pose problème. Il faut peut-être renoncer à cette désignation restrictive et montrer que les associations participent de l'action publique, combinaison coopérative et conflictuelle de l'action citoyenne dans les associations et de l'action des Pouvoirs publics.

Comment les associations peuvent-elles se démarquer parmi les autres opérateurs de service (privé à but lucratif et public) dans les champs sanitaire et médico-social notamment ?

Elles se démarquent en mettant en lumière des besoins émanant de la société, pas toujours repérés par les secteurs privé ou public. Cependant, la restructuration en cours dans le sanitaire et le médico-social présente un risque de normalisation managériale. Cela amènerait à faire renoncer les associations à leur projet et leur dimension publique pour en faire de simples sous-traitants de commandes fixées par une tutelle extérieure, dans une appréhension techniciste des prestations, au détriment des personnes concernées. D'où la nécessité pour les associations de réaffirmer qu'elles sont de véritables acteurs dans la co-construction de ces champs et non de simples opérateurs. Cela implique une parole politique, non au sens politicien mais dans le sens de l'intervention dans la vie de la Cité.

Qu'est ce qui vous paraît saillant dans le nouveau projet associatif de L'ADAPT ?

Pour lutter contre les cloisonnements et fragmentations dus à l'approche technocratique, le point saillant du projet de L'ADAPT est la volonté d'apporter des réponses non discriminantes, promouvant la mixité, à l'opposé des logiques de publics-cibles. Une vie sociale enrichissante pour tous se fonde sur la mixité et l'égalité. Il me semble que c'est l'un des enjeux auxquels va être confrontée L'ADAPT : être à l'écoute des personnes ne peut se résumer à une approche individuelle. Le fonctionnement associatif doit prévoir des lieux d'expression collective des usagers, bénévoles et salariés pour la rendre plus présente et plus forte, afin de se faire entendre des Pouvoirs publics.

A lire

→ *Politique de l'association*, Seuil, Paris, 2010. A partir de différentes réalités européennes et américaines, une réflexion sur le rôle des associations dans la société de demain.

→ *La gouvernance des associations*, avec Christian Hoarau, Erès, Toulouse, 2008. Quels méthodes et outils pour une approche nouvelle de la gestion des associations ?

→ *Sociologie des services*, Erès Poche, Toulouse, 2010. Des études de cas qui montrent comment des services associatifs peuvent être différents.



{3} Charles Gardou

{ Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, anthropologue et membre de l'Observatoire national de formation, de recherche et d'innovation sur le handicap (ONFRIH).

« UN CORSET DE MYTHES ET DE FANTASMES VIENT ENTRAVER LA RECONNAISSANCE ET LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Comment définissez-vous le handicap ?

Je le définis avant tout comme une situation de privation de liberté, variable selon le degré de gravité de la déficience, liée, d'une part, à ses résonances directes et, d'autre part, aux entraves d'un environnement colonisé par les "bien-portants". Des modes d'accompagnement ajustés peuvent réduire les entraves à la liberté et aider la personne à briser ses fers.

En quoi les représentations du handicap influencent-elles la mise en œuvre des parcours de vie des personnes en situation de handicap ?

Nos manières de penser et de prendre en compte le handicap sont d'abord une affaire de culture. On peut dire qu'un corset de mythes et de fantasmes vient entraver la reconnaissance et la participation sociale des personnes en situation de handicap. Les représentations du handicap positives ou négatives, que notre culture génère et véhicule, justifient nos pratiques sociales, nos organisations spécifiques, nos attitudes et nos comportements. Elles fondent aussi notre approche du parcours de vie.

Ainsi, pris dans notre trame culturelle, nous déconstruisons difficilement ce qui apparaît comme un ordre des choses naturel et immuable.

Notre culture demeure marquée par des représentations qui n'ont cessé d'osciller de l'hospitalité à la mise à l'écart des personnes en

situation de handicap. Dans une logique de protection, d'assurance et d'assistance, le champ du handicap s'est construit dans une tension entre une volonté d'accueil et des pratiques de relégation. On est encore enclin à recourir à des structures séparées qui éloignent de la vie commune et les dispositifs demeurent empreints de la logique de l'assistance : ils se veulent inclusifs, tout en pratiquant la mise à part. Or, les personnes en situation de handicap s'inscrivent, naturellement, dans l'universel : elles sont, comme tout un chacun, des êtres de désirs et pas seulement de besoins, elles aspirent à des vies ouvertes, à des parcours de vie façonnés à leur manière.

Comment lever ces freins ?

Les ignorances et les préjugés provoquent des peurs irraisonnées. L'éducation et la formation sont certainement les facteurs les plus décisifs : pour agir sur la culture, il n'existe pas d'œuvre plus utile que celle la transmission du savoir. C'est le savoir qui donne un élan novateur et contribue à modifier en profondeur la culture.

Quel sens donner à l'accompagnement afin de faciliter le choix de parcours de vie de la personne en situation de handicap ?

Il importe de se situer dans un aller-retour permanent entre le savoir issu des situations appréhendées par les intervenants et la connaissance intime du handicap, restituée par les personnes vivant cette réalité. La mosaïque des besoins et désirs implique la pluralité des modes d'accompagnement. Chaque cas étant unique, cela relève du sur-mesure, non du prêt-à-porter. La diversité et la complexité des situations interdisent les positions dogmatiques et l'enfermement dans un "système".

L'accompagnement, qui équivalait hier à "prendre en charge", correspond aujourd'hui à "cheminer avec", à partir de l'aspiration légitime de la personne à être partie prenante, organisatrice de son propre accompagnement. Le verbe "accompagner" renvoie en quelque sorte au contrat idéal.

Ainsi, grâce à un accompagnement vraiment personnalisé, ceux qui requièrent une aide peuvent se livrer à des activités qu'ils ne peuvent accomplir seuls et demeurer au sein de leur collectivité naturelle.

A lire

→ *Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques*, Erès, 2011.

→ *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité*, Erès, 2010

→ *Pascal, Frida Kahlo et les autres... Ou quand la vulnérabilité devient force*, Erès, 2009.

→ *Au nom de la fragilité. Des mots d'écrivains*, Erès, 2009.

→ *Le handicap par ceux qui le vivent*, Erès, 2009.

{ Tribunes



{4} Jean Canneva

{ *Président de l'UNAFAM, Union nationale des amis et familles de malades psychiques*

« POUR LES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES SÉVÈRES, LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ EST EN TRAIN DE DEVENIR LA BASE DU DISPOSITIF RECHERCHÉ »

Le logement accompagné pourrait-il prendre une place plus marquée dans le projet associatif ?

Les quatre axes prioritaires du nouveau projet associatif sont bien identifiables, et en cohérence avec l'objectif ancien de L'ADAPT. On peut admettre que l'association s'adresse à un public peut-être plus insérable en milieu ordinaire que celui de l'Unafam. Nos deux associations tentent bien de « Préparer l'avenir des jeunes et des moins jeunes » en promouvant un maximum d'autonomie progressive. Il me semble cependant que, pour L'ADAPT, le logement est moins un instrument d'autonomie que pour l'Unafam. En effet, pour les personnes souffrant de troubles psychiques sévères qui représentent le public dont l'Unafam défend les intérêts, le logement accompagné est en train de devenir la base du dispositif recherché. Celui-ci permet de ne pas abandonner la personne dans le long terme, quelque soit le parcours dans les structures et l'évolution des situations. Cette perspective correspond manifestement à une vraie demande des populations les plus fragiles et on peut se demander si le logement ne pourrait pas devenir un fil conducteur transversal aux quatre axes du projet associatif de L'ADAPT. La caractéristique principale du handicap psychique est son caractère variable et évolutif. On se rend bien compte que c'est difficile pour une structure donnée de sécuriser les parcours. Et pourtant, c'est bien le problème que d'éviter, entre deux structures, l'abandon qui conduit à la rue.

Donner une priorité forte à l'accompagnement médico-social

Il est intéressant que L'ADAPT promeuve l'innovation dans ce domaine

de l'accompagnement médico-social car, dans notre pays, il est très difficile de faire travailler le secteur sanitaire avec le secteur social. Ils ne se parlent pas ou, plus exactement, ils ne mettent pas le même sens sur les mêmes mots. C'est pourquoi ce qui est dit dans le projet de L'ADAPT sur la nécessité d'innover en matière d'accompagnement médico-social, nous semble relever d'une priorité forte. L'Unafam a accumulé une réelle expérience dans ce domaine depuis cinquante ans.

Des projets communs à L'ADAPT et l'Unafam

Chacun sait que les moyens sont désormais limités dans notre pays. Il faut sans doute orienter nos actions vers les personnes qui en ont le plus besoin. Nous avons sûrement intérêt à mettre en commun nos expériences, en intervenant respectivement dans les domaines que nous maîtrisons et aider en priorité ceux qui sont dans les situations les plus précaires et qui, souvent, se cachent. L'ADAPT dispose de professionnels compétents y compris dans le secteur du handicap psychique, domaine qui reste compliqué à mettre en œuvre et à financer. L'Unafam est spécialisée dans les situations les plus lourdes qui obligent à des performances exceptionnelles en matière de qualité, d'organisation et d'éthique. Un partenariat avec l'Unafam sera obligatoirement un gage d'ouverture à l'innovation. Ce qui nous relie, c'est la préoccupation d'insérer la personne dans la Cité par l'autonomie, dans la limite de ses possibilités. Et si la personne ne peut pas travailler, elle ne doit pas se retrouver exclue. L'Unafam ne milite pas forcément pour un type unique de réinsertion mais cherche à favoriser les conditions d'une autonomie citoyenne, c'est-à-dire l'obtention de conditions de vie minima pour les personnes les plus fragiles qui, souvent, ne demandent plus rien. Ces conditions de vie vont de l'obtention d'un logement, jusqu'à celle de ressources et d'un accompagnement adapté, c'est-à-dire qui respecte la personne jusque dans sa fragilité.

L'UNAFAM, association partenaire de L'ADAPT

L'Unafam dispose d'une expertise dans le domaine du handicap psychique, handicap qui est la conséquence d'une maladie psychique lourde : psychose, schizophrénie, manico-dépression...

La population concernée s'élève au minimum à 600 000 personnes en France. L'association présidée par Jean Canneva représente 15 000 familles et compte plus de 40 000 aidants, tous concernés personnellement par l'accompagnement de personnes et par les conséquences des maladies. L'Unafam dispose d'un réseau de correspondants départementaux et d'un centre d'appel téléphonique national : 01 42 63 03 03 ou www.unafam.org.

AXE 1

{ AXE 1 }

Soigner la personne dans sa globalité

Les établissements et les services de L'ADAPT, relevant du statut d'ESPIC, sont centrés principalement sur des prises en charge de Soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisés. Ils mobilisent une expertise médicale fondée sur des référentiels de bonnes pratiques (diagnostic, évaluation, soin, rééducation) et prennent en compte la personne soignée dans sa globalité, pour développer son autonomie et réussir sa réinsertion sociale et professionnelle.

Associant des services ambulatoires, médico-sociaux, des associations de personnes et de familles, L'ADAPT impulsera l'organisation de filières et de réseaux capables de se coordonner et d'assurer un accompagnement humain, notamment auprès des personnes en situation de précarité. Au-delà du soin, de la rééducation, de la réadaptation, il s'agira donc de mettre en œuvre un accompagnement orienté vers la participation de la personne en situation de handicap à la vie de la Cité.

Cet objectif suppose une médecine particulièrement active à tous les échelons du parcours de la personne, une « médecine associative », qui produit du lien :

- une médecine scientifique performante liée à un accompagnement pragmatique de la personne dans un projet, qui fait sens pour elle, et qui se traduit par un cheminement toujours particulier, selon des phases qui peuvent être de longue durée ;
- une médecine attentive à lier la personne à son environnement, dans des établissements et services à dimension humaine, aptes à intégrer des équipes pluridisciplinaires alliant des compétences diversifiées.

Cette médecine associative induit le développement d'une offre de soins non discriminante, quels que soient le milieu social, l'origine, la religion, les convictions personnelles de la personne, mais aussi la rentabilité tarifaire de la pathologie, son type et sa gravité ou la performance attendue.



Action 1

{ Développer la médecine associative

Pour les enfants, les adultes et les personnes âgées, L'ADAPT développera des Soins de suite et de réadaptation spécialisés (SSR) notamment centrés sur ces spécialisations : affections du système nerveux, affections de l'appareil locomoteur, affections des enfants, dont les troubles spécifiques des apprentissages (avec un partenariat à développer avec l'Éducation Nationale), affections concernant les personnes âgées, rééducation et réadaptation polyvalente, actions de sensibilisation et de prévention (éducation thérapeutique, diététique, lutte contre les addictions...).

La médecine physique et de réadaptation (MPR) dispensée dans les établissements reposera sur quatre fondamentaux : son

expertise technique dans l'évaluation diagnostique, le processus thérapeutique, la rééducation pluridisciplinaire, le soutien de la personne tout au long de ses prises de conscience dans sa démarche de réadaptation. L'adaptation du soin à la personne sera mise en œuvre grâce à l'étude de sa demande et de la conception qu'elle se fait de sa propre prise en charge. Dans les établissements de SSR, relevant de L'ADAPT ou de ses partenaires, les actions de démarche précoce d'insertion (DPI) sociale et professionnelle continueront à être développées, avec la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire, élargie à des spécialistes de l'orientation professionnelle.

La médecine associative et l'éducation thérapeutique Zoom sur deux pratiques essentielles à la rééducation globale de la personne

“La médecine associative, une médecine centrée autour de la personne”

Philippe Serrano, Médecin chef à L'ADAPT/Haut-de-Seine.

« La médecine associative réunit une équipe pluridisciplinaire qui combine une prise en charge médicale basée sur la médecine physique-réadaptation et l'accompagnement de la personne autour du projet de réinsertion sociale ou professionnelle qu'elle aura formé. » Les équipes et établissements de L'ADAPT répondent à la dimension méthodologique et humaine de cet accompagnement, ce qui suppose proximité et qualité d'écoute d'une personne dont la vie a été bouleversée. « Nous proposons du sur-mesure, du fait-main. » Les mises en situation réelles dans et hors de la structure, ainsi que la

coordination des actions favorisent la reprise du lien de la personne avec la société.

« Le fonctionnement français est très lourd : le fait de coordonner, d'accompagner la personne dans ces parcours de cloisons est un véritable service. »

“L'éducation thérapeutique, pour aider la personne à vivre avec sa maladie”

Docteur Jacques Lilbert, Médecin chef à L'ADAPT/Drôme Ardèche.

L'éducation thérapeutique du patient, définie par l'OMS en 1998, est un processus continu, intégré dans les soins, centré sur le patient, incluant la famille et l'environnement. « On ne peut pas faire de rééducation-réadaptation sans faire d'éducation. Il faut informer le patient sur son état de santé et son évolution prévisible,

lui apprendre à acquérir et maintenir les capacités et les compétences d'auto soins et d'adaptation nécessaires, pour lui et son entourage, afin qu'il fasse face à sa maladie et qu'il puisse vivre au mieux avec. »

Cette éducation comprend des activités de sensibilisation, d'apprentissage et d'accompagnement psycho-social, en rapport avec la maladie, les soins, les comportements adaptés, les recours (professionnels, réseaux, structures de soins ou d'accompagnement...). Redécouverte maintenant, par l'HAS, l'éducation thérapeutique va se mettre en place dans les établissements de santé avec une méthodologie très stricte intégrant formation et évaluation du processus.



Action 2

{ Diversifier les modes de prise en charge

Favorable aux modalités alternatives à l'hospitalisation complète, L'ADAPT attachera une attention particulière au développement de soins de suite et de réadaptation (SSR) apportant des réponses diversifiées, adaptées aux besoins des personnes : hospitalisation de semaine, partielle de jour, à domicile en SSR (HAD SSR), équipe mobile de réadaptation, consultation pluridisciplinaire pré

et post-hospitalisation...

Pour tout ou partie, ces actions s'organiseront dans le cadre des « réseaux ville hôpital », en relation avec la médecine ambulatoire et les paramédicaux libéraux et les services et établissements médico-sociaux.

Action 3

{ Mobiliser les filières et les réseaux

La société doit à chaque personne accueillie et accompagnée la cohérence de son parcours et l'appui nécessaire pour éviter toute rupture dans sa progression.

Dans cette perspective, L'ADAPT restera à la pointe des initiatives pour créer et participer à des espaces privilégiés de coordination. Elle mettra en œuvre l'accompagnement des personnes dans des filières, en nouant des relations étroites avec les structures d'amont (CHU assurant recherche et formation des médecins, services Médecine chirurgie obstétrique - MCO) et l'aval (secteur médico-social, acteurs de l'insertion professionnelle...).

Ces démarches seront complétées par la mise en place de réseaux à l'échelle des territoires de santé, des départements

et des régions qui permettront la mise en synergie de tous les acteurs, depuis le sanitaire - médecine de ville et libéraux inclus - jusqu'aux associations de personnes et de familles.

Pour contribuer à cette dynamique, L'ADAPT renforcera l'organisation de ses établissements et services en plate-forme de niveau régional et/ou départemental ; elle initiera des projets innovants s'appuyant sur quatre savoir-faire « fondamentaux » : les pratiques de réadaptation, le management spécifique des équipes, l'expertise de l'accompagnement sur toutes les dimensions de la vie, et la mobilité des thérapeutes dans des dispositifs alternatifs à l'hospitalisation.

L'expérience de L'ADAPT/Gironde, filière coordonnée entre sanitaire et médico-social spécialisée dans l'accompagnement des personnes cérébrolésées.

Rencontre avec Philippe Geminel, son Directeur.

Les filières et réseaux, l'un des moyens pour éviter les ruptures de parcours

« Le fil conducteur de L'ADAPT, la réinsertion, mobilise tout l'environnement de la personne pour l'accompagner dans son parcours de soin et de réadaptation, c'est-à-dire reconstruire un projet de vie, différent et de qualité. L'ADAPT a su transcender les cloisonnements administratifs auxquels les personnes doivent faire face, afin de prendre en compte les multiples facettes de la réinsertion. En Gironde, les services et établissements de L'ADAPT constituent une filière sanitaire et médico-sociale qui accueille et accompagne

des personnes cérébrolésées, majoritairement des traumatisés crâniens.

Cette filière intégrée leur apporte des réponses coordonnées aux problèmes rencontrés dans leur parcours, depuis la phase d'éveil de coma et de stimulation jusqu'à la réinsertion sociale et professionnelle, en passant par la rééducation et la réadaptation fonctionnelles.

Créée à l'initiative du Docteur Richer, médecin-chef à L'ADAPT et attachée au CHU de Bordeaux, la filière se compose du CMPR Château-Rauzé à Cénac (qui a passé une convention avec le CHU), de l'ESAT Gaillan-Richelieu à Floirac, de l'unité d'autonomisation sociale de

L'UEROS Aquitaine et d'un SAMSAH. »

Un modèle déclinable par spécialisation thématique

« Décliner cette démarche dans d'autres régions demande un minimum de spécialisation et s'applique à des thématiques où le temps de réinsertion est important et les risques de rupture de parcours élevés. L'ADAPT/Gironde a ainsi l'ambition d'ouvrir plus fortement sa filière aux personnes ayant subi un AVC lourd. Nombre d'entre-elles n'entrent pas en effet dans le circuit de la rééducation parce que l'on considère que leur pronostic de récupération est faible. »

Action 4

{ Promouvoir l'éducation thérapeutique

L'éducation thérapeutique des patients vise à les aider à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Cette éducation repose sur des activités organisées (y compris un soutien psychosocial) conçues pour sensibiliser et informer les patients sur leur maladie, les soins, l'organisation et les procédures hospitalières, ainsi que sur les comportements liés à la santé et à la maladie.

Initiés principalement dans le secteur sanitaire, ces programmes

permettent de favoriser l'appropriation d'un projet de vie et de rendre les personnes touchées par la maladie chronique actrices de leur parcours, à travers la maîtrise d'un ensemble de compétences et savoir-faire liés à la prise en charge de leur affection.

Au-delà de l'aspect formel et normé des programmes d'éducation thérapeutique nécessaire dans le secteur hospitalier, L'ADAPT veut diffuser ce concept dans tous ses établissements et faciliter l'accès des personnes à cette ressource.

AXE 2

{ AXE 2 }

Préparer l'avenir des jeunes avec les jeunes

L'ADAPT inscrit pleinement son action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 – qui instaure le droit à l'intégration scolaire de proximité pour tous les enfants handicapés – tout en affirmant le besoin d'un maintien de structures spécialisées pour ceux qui ne peuvent accéder à cet objectif immédiatement. C'est par la mise en œuvre de partenariats avec les établissements de l'Éducation nationale et les associations de familles et d'étudiants, la confrontation des pratiques des professionnels et le partage de la vie au quotidien de tous les jeunes que L'ADAPT contribuera à la réalisation de cette ambition.

Rendre possible la continuité des parcours scolaires imposé d'anticiper leur aboutissement et d'accompagner les transitions entre les différents moments de la vie des jeunes en situation de handicap et l'entrée dans la vie active. L'ADAPT impulsera la mise en place d'un accompagnement pour l'intégration vers le monde du travail par la voie de la formation par alternance, par exemple, en mobilisant l'ensemble de ses établissements et services, ainsi que son Réseau des Réussites dans la mise en œuvre d'une offre globale destinée aux jeunes de plus de 14 ans, articulant dimensions sociale et professionnelle.

Permettre aux jeunes qui ne peuvent accéder à l'emploi d'acquérir une autonomie sociale

progressive adaptée à chacun d'entre eux et développer des solutions pour qu'ils accèdent au logement, à des activités favorisant leur épanouissement et leur droit à la citoyenneté font partie des objectifs que L'ADAPT souhaite promouvoir. La mixité, dès le plus jeune âge, entre personnes valides et personnes en situation de handicap contribue à transformer les représentations et favorise, à terme, l'émergence d'une société ouverte et accueillante.

Cependant, l'accès à la vie sociale, culturelle, sportive et à l'emploi des personnes en situation de handicap ne dépend pas uniquement d'obligations et de réglementations. C'est aussi par l'action auprès de ses futurs acteurs que la Société civile évoluera vers le « Vivre ensemble » ; c'est par l'adaptation de l'environnement du jeune et son accompagnement qu'il pourra accéder à la vie en société ; c'est par la formation, la sensibilisation et l'accompagnement du personnel d'encadrement des entreprises que L'ADAPT développera une culture du management « intégrative » et du « Travailler ensemble ».



De l'INJA à l'EDHEC, retour sur un parcours exemplaire. Scolarisée en milieu ordinaire jusqu'en CE2, Marion intègre ensuite l'Institut national des jeunes aveugles. En 3^e, elle revient en milieu ordinaire, passe un bac ES et réussit hypokhâgne-khâgne-cube. Elle sera diplômée de l'EDHEC quatre ans plus tard. Témoignage.

« En classe primaire, si je descendais seule, parfois je pouvais me perdre et je ne savais pas où étaient les autres. Alors, je me retrouvais seule dans la cohue de la récréation. J'ai aussi vécu des situations de grande jalousie. Ainsi, au lycée, une fille m'a dit : « Comment une fille malvoyante comme toi pourrait réussir mieux que moi, ce n'est pas juste. » Quand on est adolescent, on a envie de se sentir le plus intégré possible dans la société, de se faire sa place, d'avoir une identité et de la développer. Quand on est handicapé, on a toujours

l'impression d'être « marqué au fer rouge ». A la sortie de l'INJA, j'ai eu l'impression d'être comme quelqu'un qui sort de prison et qui découvre la société. Avant la canne blanche, j'étais une personne normale, un peu bizarre quand même, mais plutôt normale. Une fois que j'ai eu la canne blanche, j'ai été considérée comme très différente. »

« Il faut réussir à la fois à être considéré, à s'intégrer comme une personne lambda et, en même temps, bien communiquer sur son handicap et anticiper. J'ai mis beaucoup de temps à m'exprimer.

Si c'était à refaire, je mettrais un peu de côté ma fierté et je n'en parlerais plus. Le fait de se sentir seul, de se sentir exclu peut dégoûter. Rien que pour cela, quelqu'un peut décrocher de ses études. Je pense que c'est très important que le corps professoral officialise le handicap afin qu'il ne repose pas uniquement sur les épaules de l'élève. Le professeur doit annoncer le handicap, de manière fine et intelligente, et donner ensuite la parole à l'élève pour qu'il complète et s'exprime lui-même. »

Action 1

{ Scolariser d'abord en milieu ordinaire

L'ADAPT veillera à l'application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'accès à l'ensemble des cursus primaire, collège, secondaire, avec une attention particulière pour les filières professionnelles. Si des progrès indéniables sont constatables sur le plan quantitatif, L'ADAPT restera attentive à ce que l'intégration d'élèves en situation de handicap repose sur une recherche permanente de qualité. L'affirmation de cette priorité s'accompagnera de la valorisation de la scolarité dans les établissements médico-sociaux, dans un esprit de complémentarité et de continuité, voire de parcours alternés et mixtes ; elle exigera le respect des mêmes obligations et références, notamment sur les projets personnels de scolarisation adaptés aux besoins des jeunes concernés et de l'enseignant référent.

L'entrée importante de jeunes en situation de handicap dans les

collèges comporte un risque de rupture dans la poursuite d'un parcours scolaire dans l'enseignement secondaire et supérieur. L'ADAPT agira en direction de l'ensemble des acteurs concernés par l'orientation (enseignants, professionnels, familles) pour favoriser la continuité de la scolarisation en milieu ordinaire et l'accès aux lycées, lycées professionnels et universités. Cette ambition impliquera également la sensibilisation de l'ensemble des membres de la communauté éducative aux bénéfices partagés d'une politique intégrative en milieu scolaire, pour les jeunes en situation de handicap comme pour l'ensemble de la société.

Dans cette perspective, L'ADAPT favorisera l'émergence d'espaces de concertation et d'échange entre tous les acteurs et contribuera à valoriser et à diffuser les bonnes pratiques développées par les établissements et les associations.

Action 2

{ Ouvrir à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur pour des étudiants en situation de handicap s'est amélioré depuis 2005, mais beaucoup reste encore à faire pour que les bacheliers en situation de handicap puissent poursuivre un cursus dans les universités ou les grandes écoles. En concertation avec les associations de personnes en situation de handicap qui se

sont déjà engagées sur cet objectif, L'ADAPT se propose de contribuer au développement de dispositifs d'accompagnement de parcours dans le supérieur pour des étudiants en situation de handicap, en privilégiant la mobilisation des entreprises et le partenariat avec les associations étudiantes.



Claire Magimel, sociologue du handicap et Secrétaire générale de la FÉDÉEH.

Interview de Claire Magimel qui apporte son éclairage sur l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes handicapés et le développement de réponses adaptées pour leur accès à l'emploi.

Préparer l'avenir des jeunes avec les jeunes, qu'est-ce que cela vous inspire ?

« C'est essentiel ! Aujourd'hui, force est de constater que 80 % des jeunes handicapés ont un niveau CAP. Jusqu'à présent, ce sont souvent les institutions ou les parents qui décidaient "pour" les jeunes handicapés sans qu'ils aient forcément leur mot à dire. Or, il est essentiel désormais de faire "avec" eux, afin qu'ils soient acteurs de leur propre parcours. »

Comment la FÉDÉEH peut-elle y contribuer ?

« La FÉDÉEH (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap) ne se donne pas d'objectifs quantitatifs mais qualitatifs. Dès que nous amenons un jeune à continuer ses études alors qu'il voulait tout arrêter après la troisième ou après le bac, c'est une victoire. Nous traitons chaque situation au cas par cas car, en matière de handicap, il n'est pas possible de faire du collectif. »

La FÉDÉEH mène-t-elle des actions auprès des établissements afin d'ouvrir l'accès de l'enseignement supérieur aux jeunes handicapés ?

« Avec certaines universités, qui ont déjà un passé en la matière, nous menons des projets ambitieux sur des sujets très spécifiques tel que le décrochage en cours d'études. Avec d'autres, il faut déjà amener les différents acteurs à travailler ensemble. La situation des grandes écoles est différente. Les problématiques des écoles d'ingénieur et des écoles d'agriculture ne sont pas identiques. Donc, si nous diffusons des messages collectifs, c'est en rencontrant chaque établissement que nous pourrions construire nos actions et les amener à adhérer à la dynamique de la FÉDÉEH. Nous ne pourrions rien faire sans eux. »

En tant que sociologue du handicap, quelle est selon vous l'urgence vis-à-vis des jeunes handicapés ?

« Il s'agit de redonner aux jeunes handicapés confiance en leurs capacités et leurs compétences

et les encourager à poursuivre des études supérieures comme les autres. Il faut les soutenir dans leur parcours qui demeure un parcours du combattant. Au lycée, ces jeunes sont souvent usés par les obstacles du quotidien en raison de leur handicap, ils ne se projettent pas dans l'avenir et ne croient pas en leurs capacités alors qu'ils en ont autant que les autres.

A travers le programme PHARES (Par delà le handicap, avancer et réussir ses études) de l'ESSEC, nous les aidons à reprendre confiance en eux au moyen d'un accompagnement social jusqu'aux études supérieures, avec des tuteurs et des étudiants bénévoles. Cela se traduit par des ateliers réguliers sur la prise de parole, la recherche documentaire, la construction d'un discours argumenté, mais aussi comment préparer la visite d'un musée ou encore assister à un spectacle... ces activités qui permettent aux jeunes d'apprendre à vaincre les appréhensions liées à leur handicap. »

Action 3

{ Créer de nouvelles voies pour l'emploi

L'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap constitue une priorité pour L'ADAPT, car les résultats actuels demeurent largement en deçà des objectifs fixés nationalement par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés. Dans une période marquée par un chômage récurrent de ces jeunes en attente d'insertion professionnelle, la formation par alternance demeure pour beaucoup une voie privilégiée d'acquisition de compétences, d'adaptation et d'accès à l'emploi. Le caractère progressif des apprentissages, l'accompagnement par un maître d'apprentissage ou un tuteur, les possibilités d'aménagement des parcours de formation correspondent particulièrement aux besoins d'une partie des jeunes en situation de handicap.

Au moment où l'Etat exprime sa volonté d'augmenter de façon significative le nombre des contrats en alternance, L'ADAPT se rapprochera des entreprises, des collecteurs de fonds de

l'alternance et des fonds dédiés aux personnes en situation de handicap, des conseils régionaux et des dispositifs existants - CFA et CFA spécialisés, et mobilisera l'ensemble de ses Centres de rééducation professionnelle (CRP) et son Réseau des Réussites pour développer un dispositif spécifique d'accompagnement vers l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

Dans le même temps, L'ADAPT continuera de promouvoir et de développer pour les jeunes adultes de 16 à 25 ans à qui ceci convient, une offre spécifique d'ESAT Hors-les-murs par exemple. Au-delà de ces formules déjà connues, L'ADAPT s'emploiera à développer des formules nouvelles complétant l'offre de parcours possibles, afin de repousser les limites existantes et de ne laisser personne au bord de la route.

Contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation : des outils d'accès à l'emploi particulièrement adaptés aux jeunes handicapés

Les contrats d'apprentissage et d'alternance, présentent l'intérêt majeur de permettre :

- aux jeunes, de tester une orientation professionnelle et leur capacité à occuper un emploi, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique
- aux employeurs, tuteurs et maîtres d'apprentissages, de disposer d'un appui de spécialistes durant la durée du contrat
- enfin, d'adapter les modalités de la formation et de l'accompagnement.

Les pratiques varient d'une région à l'autre. En Bretagne, par exemple, le dispositif GRAFIC mis en place par le Conseil régional et l'Agefiph réunit trois acteurs : l'entreprise, le CFA pour les enseignements professionnels et un dispositif dédié où des

formateurs spécialisés dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap assurent les apprentissages généraux de la formation, français et mathématiques.

Des pistes de réflexion pour faciliter le développement de ces contrats

Des progrès restent à faire sur les interfaces entre structures spécialisées et CFA, notamment dans le travail préparatoire : des jeunes qui sortent d'IME, d'ITEP ou d'IMPro ne peuvent pas intégrer une structure en milieu ordinaire sans accompagnement particulier.

Dans le cadre du projet associatif, L'ADAPT veut entamer une réflexion sur la manière de jouer ce rôle d'interface, entre formation et emploi. Concrètement, cette

démarche passe par un important travail de réflexion avec les ARS et le réseau des chambres consulaires qui gère les contrats d'apprentissage. Des actions expérimentales pourraient être engagées par des structures comme L'ADAPT, en partenariat avec des CFA et les grandes entreprises qui participent à la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Outre les grandes entreprises, deux autres secteurs peuvent être également mobilisés : les entreprises artisanales qui ont l'expérience de l'accompagnement et de la formation des jeunes par apprentissage, sans oublier la fonction publique qui s'engage depuis peu dans la signature de contrats en alternance.

Action 4

{ Construire l'autonomie progressive

Le droit et l'accès à l'habitat, autonome ou avec accompagnement, sont des conditions essentielles pour assurer et accompagner une insertion sociale et/ou professionnelle durable.

C'est en effet à travers l'habitat qu'une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, dormir, manger, mais aussi se soigner, entretenir des relations privées avec d'autres personnes de leur choix ; c'est aussi un lieu de souvenir et de projet qui permet l'inscription de chacun dans le temps et l'espace. Synonyme d'autonomie, le logement participe à la construction d'une identité sociale et individuelle et de repères forts dans un environnement que le jeune en situation de handicap s'approprie et apprend à connaître.

Pour les jeunes en particulier, l'accès à un premier hébergement est toujours un moment difficile, souvent vécu comme une coupure et une déstabilisation des équilibres et fonctionnements antérieurs. Cependant, cet accès peut aussi constituer un formidable tremplin permettant d'accéder à une autonomie réelle et à une nouvelle socialisation.

L'ADAPT veut donc repenser l'hébergement (quelles qu'en soient les modalités) comme une forme d'accès au logement, à l'autonomie et au-delà à la citoyenneté pleine et entière.



AXE 3

{ AXE 3 }

Sécuriser les parcours de chacun

L'augmentation de la durée de vie concerne les personnes en situation de handicap comme tout un chacun. Cette situation nouvelle génère de nouveaux défis quant à l'adaptation des services et des modalités d'accompagnement nécessaires pour faire face à ces besoins émergents, tant pour les personnes elles-mêmes, dans leur vie quotidienne et au travail, que pour leurs familles.

Il importe que les personnes qui ont été ou sont accueillies dans les établissements et services de L'ADAPT, ne vivent pas de ruptures quand elles ne relèvent plus des dispositifs sanitaires et médico-sociaux sur lesquels l'association intervient. Il importe également que le principe de l'autonomie des personnes en situation

de handicap vieillissantes soit maintenu et notamment que leur choix de vie à domicile ou en institution soit respecté.

Pour favoriser la sécurisation des parcours professionnels et des parcours de vie des personnes en situation de handicap, L'ADAPT se propose d'agir à deux niveaux : d'une part, en développant des actions de prévention afin d'anticiper les processus de désinsertion sociale et professionnelle (maintien dans l'emploi) qui risquent de toucher les seniors en situation de handicap ; d'autre part, en favorisant le décroisement des prises en charge sanitaires et médico-sociales autour de plateformes à l'échelle des territoires.



Docteur Bruno Pollez Médecin MPR en sanitaire et médico-social à Lille et Directeur de la chaire "Handicap, dépendance et citoyenneté" à l'Université Catholique de Lille.

Pionnier en matière de continuité dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale, le Docteur Bruno Pollez définit l'optimisation des parcours des personnes confrontées à un événement de santé invalidant.

Que signifie « optimiser les parcours » ?

« Optimiser le parcours, c'est pour moi, finaliser le service rendu à la personne (et à ses proches) par une approche qui se situe à trois niveaux : analytique, fonctionnel, situationnel. L'analytique représente un ensemble de mesures sanitaires, médicales et paramédicales. Le fonctionnel est à la fois du sanitaire et déjà du technico-environnemental, comme l'apprentissage d'une nouvelle façon de s'y prendre ou la mise en œuvre d'aides techniques. Le situationnel s'intéresse au contexte de vie afin que l'environnement de vie ne soit pas obstacle mais facilitateur. »

Contre quoi est-il important de lutter ?

« Il est important d'articuler l'hôpital, qui est un lieu de soins momentané, et la ville, qui se trouvent être le lieu réel de vie, de

façon à permettre une finalisation du projet de soins. Il s'agit aussi de décroiser le sanitaire et le médico-social en évitant les ruptures, afin que les parcours soient continus et concrets. Cette articulation doit pouvoir s'effectuer dans les deux sens. »

Quelles actions de prévention faut-il mener pour optimiser les parcours ? Quels exemples concrets pouvez-vous nous faire partager ?

« La continuité du parcours de soins et d'interventions finalisés et l'articulation des interventions sanitaires et médico-sociales reposent sur une organisation concertée, sous forme de plateforme ou de réseau, formels ou fonctionnels. Il importe que le SSR sache développer des équipes mobiles Hors-les-murs, coopérer avec le service d'Hospitalisation à domicile ou le SAMSAH, travailler avec la MDPH, bref qu'il y ait

une véritable coopération entre tous les acteurs susceptibles d'intervenir à un moment ou à un autre sur le parcours d'une personne.

Des conventions avec la MDPH peuvent éviter les répétitions de bilans pluridisciplinaires déjà faits en SSR ou encore permettre l'orientation vers un SAMSAH qui débutera son accompagnement dès que l'HAD ou l'équipe mobile se retirera.

On peut aussi éventuellement s'appuyer sur les réseaux de santé. Par exemple en Aquitaine, le réseau HLA33 permet d'évaluer une situation et mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales nécessaires à la mise en œuvre d'un programme complet de lutte contre le handicap en situation réelle de vie. »

Action 1

{ Agir sur la prévention

Face à l'augmentation constante des conduites à risques chez les personnes accueillies dans ses établissements et services, L'ADAPT développera un programme spécifique de prévention en direction des usagers et des professionnels du secteur, en partenariat avec les organismes spécialisés.

Afin de prévenir l'aggravation du handicap en milieu professionnel, L'ADAPT accentuera son action en direction des entreprises et développera des actions d'accompagnement et de tutorat pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Action 2

{ Valoriser tous les potentiels

Le nombre de personnes lourdement handicapées augmente constamment et leur espérance de vie s'accroît grâce aux progrès effectués dans les pratiques de réanimation et les procédures accélérées de signalement et d'intervention. La nature des projets qui peuvent être élaborés est fortement conditionnée par la fragilité des personnes concernées.

Engager des démarches respectueuses du libre choix de la personne dans la construction de son projet de vie nécessite d'une part de recourir à des équipes pluridisciplinaires dont les

compétences sont à rechercher, pour partie, à l'extérieur des établissements et des services de l'association, et d'autre part de co-construire avec l'environnement familial de ces personnes.

L'ADAPT se propose donc d'élaborer une offre de service basée sur la valorisation des potentiels des personnes lourdement handicapées au regard de leur projet de vie et sur la création de collectifs d'accompagnants et d'aidants au plan local.

Action 3

{ Devancer le vieillissement

La mise à la retraite des travailleurs en situation de handicap accroît l'importance de la question de la préparation de leur vie dans des lieux ou des contextes qui ne bénéficient pas d'accompagnement spécifique. De même, les conditions de travail peuvent influencer sur la fatigabilité, la motivation et l'implication au travail de ces personnes, comme pour l'ensemble de la population senior en activité.

L'ADAPT s'engagera dans la mise en place de réponses adaptées aux besoins des personnes accueillies dans les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) en privilégiant le développement du temps partiel. Parallèlement, afin d'accompagner les sorties des ESAT (et notamment leurs répercussions sur l'hébergement), L'ADAPT engagera, en partenariat avec les professionnels du logement, des actions visant à assurer la continuité entre les différents lieux de vie : domicile familial, foyer ou établissement spécialisé.

L'ADAPT poursuivra son action pour développer des actions de formation Hors-les-murs et initier des concepts d'activité professionnelle à distance, tels que le télétravail, la production à domicile ou dans des microstructures décentralisées.

Consciente que la sécurisation des parcours professionnels et de vie des travailleurs vieillissants concerne l'ensemble des professionnels du secteur ainsi que les Pouvoirs publics et interroge les solidarités intergénérationnelles, L'ADAPT proposera de réaliser, en partenariat avec les acteurs concernés, un état des lieux des besoins de ces travailleurs, dans la perspective d'initier la mise en place de dispositifs adaptés.

Action 4

{ Réinventer l'accès à l'emploi

Le taux et la durée du chômage des personnes en situation de handicap restent encore largement supérieurs à la moyenne nationale. Si le manque de qualification est souvent invoqué par les entreprises pour expliquer cet état de fait, nombre de pratiques de recrutement demeurent marquées par des approches qui ne tiennent pas pleinement compte des capacités et des motivations des personnes en situation de handicap.

L'ADAPT continuera à pérenniser et développer les dispositifs et l'expertise qu'elle met en œuvre pour l'orientation et la formation professionnelle des personnes en situation de reconversion et des jeunes adultes.

L'ADAPT engagera des actions pour développer et accompagner la validation des acquis de l'expérience des personnes en situation de handicap, avec une attention particulière sur la valorisation des carrières atypiques et les parcours professionnels originaux.

L'expérience acquise par L'ADAPT en matière d'intégration à l'emploi par le biais de contrats de mise à disposition des personnes en situation de handicap dans ses ESAT Hors-les-

murs, montre que cette modalité correspond aux attentes de ces travailleurs et rencontre l'adhésion des entreprises. L'ADAPT expérimentera donc l'extension de cette modalité à d'autres dispositifs.

L'amélioration de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap implique également d'élargir l'éventail des métiers auxquels ils peuvent accéder. En collaboration avec les entreprises et les branches professionnelles, L'ADAPT contribuera à identifier des filières innovantes et de nouveaux métiers porteurs d'emploi, puis à les promouvoir auprès des personnes en situation de handicap comme des services publics en charge de l'emploi et de la formation.

A travers des initiatives toujours plus nombreuses avec ses partenaires entreprises, la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, créée par L'ADAPT en 1997, accentuera l'expression de la volonté de l'association d'être un passeur pour l'emploi des personnes en situation de handicap en mesure de travailler.

2011, 15 ans de Semaine pour l'emploi des personnes handicapées !

Du citoyen handicapé au citoyen à part entière

Lorsque L'ADAPT a créé la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), les représentations du handicap gommaient toute possibilité d'avoir une compétence métier, rendant incompatibles handicap et emploi. La notion de handicap restait extérieure aux gens, pour qui la place des personnes handicapées était dans des établissements spécialisés. D'année en année, L'ADAPT a déplacé le débat, uniquement tourné sur l'entreprise, vers les questions en amont afin de prendre en compte la personne handicapée dans son parcours et son environnement : l'accès à l'école, les transports, le problème de l'hébergement.... Peu à peu

dans la société française, une image de citoyen à part entière s'est formée pour le citoyen handicapé. La SEPH a contribué modestement à ce mouvement-là.

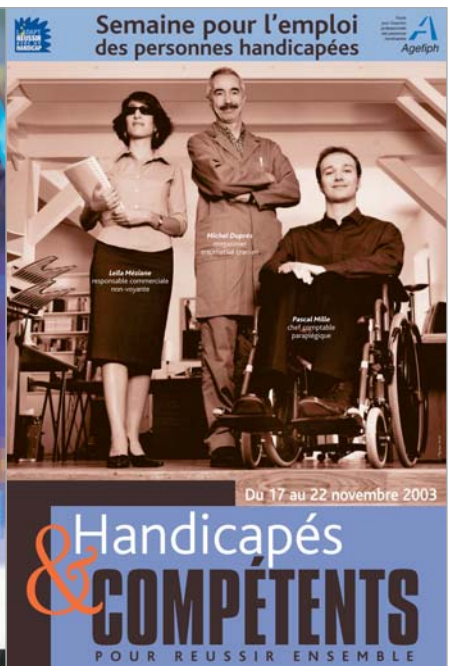
La SEPH, illustration du projet associatif et de l'action d'accompagnement

La SEPH illustre l'action de L'ADAPT en faveur de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, affirmant que l'insertion sociale passe par l'insertion professionnelle. L'événement braque les projecteurs sur cette question à travers un focus développé chaque année sur une thématique différente. Pour les cinq ans qui viennent, l'accompagnement, l'axe jeunes, les éléments sur la sécurisation des parcours

professionnel, des parcours de vie ou du maintien dans l'emploi, auront une résonance dans le cadre de la SEPH.

La SEPH, un temps fort de reconnaissance et de fierté

Moment de visibilité pour les personnes handicapées, qui peuvent y rencontrer une multitude d'entreprises, la SEPH est un temps fort de reconnaissance et de fierté en tant qu'événement organisé par rapport à leur situation. C'est un rendez-vous, un point de rencontre annuel pour les personnes en situation de handicap, où elles peuvent reprendre confiance, prendre des contacts, sans oublier que certaines y trouvent un emploi, tout simplement.



Évolution des campagnes de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

- 1 - 2000
- 2 - 2001
- 3 - 2003
- 4 - 2006
- 5 - 2007
- 6 - 2010

1	2	3
4	5	6

AXE 4

{ AXE 4 }

Innover sur toutes les formes d'accompagnement

Forte de l'expertise acquise dans l'accompagnement par ses actions professionnelles et par la mobilisation des bénévoles de son Réseau des Réussites, L'ADAPT encouragera l'expression et l'affirmation de la « co-aidance » et de l'entraide pour renforcer l'insertion sociale et professionnelle.

La prise en compte et la valorisation de la singularité de chacun constituent la posture fondamentale des acteurs de L'ADAPT.

L'ADAPT innovera en expérimentant des réponses aux nouveaux besoins, de manière ouverte, en renouvelant de façon continue son

expertise. En collaborant avec des partenaires privilégiés et en sollicitant des ressources et des financements nouveaux et adaptés, l'association contribuera au développement de nouvelles formes d'insertion et d'accompagnement permettant de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap : aide aux aidants, combinaison bénévolat/actions de professionnels, actions sur l'environnement des personnes, actions d'utilité sociale...



Action 1

{ Déployer le Réseau des Réussites

Les actions de parrainage développées par L'ADAPT pour accompagner les personnes en situation de handicap ont prouvé que la mobilisation de bénévoles engagés contribue à favoriser l'aboutissement de projets d'insertion dans l'entreprise.

Forte de ce constat, L'ADAPT élargira son champ d'intervention aux jeunes scolarisés pour leur permettre de poursuivre un parcours de formation de façon continue.

L'ADAPT mobilisera également le Réseau des Réussites dans les actions qui seront mises en œuvre pour sécuriser les parcours professionnels et de vie des travailleurs handicapés.

Dans cet objectif, L'ADAPT mettra en œuvre des partenariats de proximité et mènera des actions de valorisation et de promotion de ces solidarités actives, auprès des Pouvoirs publics et de l'ensemble des personnes et associations souhaitant contribuer à ces engagements citoyens.

Action 2

{ Faire de chacun le pilote de son projet

Dans ses établissements et services, L'ADAPT développe des démarches d'accompagnement qui placent la personne accompagnée en « pilote » de son projet.

Les professionnels qui y interviennent proposent conseils et aide méthodologique, au travers d'étapes, d'élucidations d'enjeux et de résolutions de problèmes.

Cette approche concerne aussi bien les dimensions du retour à domicile, que celles de la vie sociale et culturelle, comme celles de la réinsertion dans la vie professionnelle. La relation d'accompagnement qui se construit avec la personne présuppose accueil, écoute, empathie et humilité, puisque ces professionnels n'occupent pas le « poste de commande ».

La réussite des démarches engagées au sein des dispositifs spécialisés s'avère tributaire de la qualité des relations et des liens qui seront établis avec tous les acteurs de la vie future de la personne : famille (dans le cadre du retour au domicile), médecin référent, travailleurs sociaux, acteurs culturels et sportifs, associations et Réseau des Réussites, partenaires pour la réinsertion professionnelle, etc.

En cohérence avec cette vision, L'ADAPT développera et expérimentera des modalités d'accompagnement qui associent professionnels et aidants, en assurant la professionnalisation et la reconnaissance des compétences développées par les bénévoles.



Le Réseau des Réussites, une initiative citoyenne pour l'emploi. Rencontre avec Dominique Le Douce, Responsable du développement associatif et animateur du comité de coordination du Réseau des Réussites, instance nationale constituée de six délégués départementaux bénévoles.

Trois axes majeurs pour le Réseau des Réussites

Le plan élaboré par le comité de coordination du Réseau des Réussites repose sur trois axes qui répondent aux nécessités de développement pour la période 2011-2015.

- Adosser un comité local du Réseau des Réussites à chacun des établissements de L'ADAPT afin d'en renforcer la présence sur l'ensemble du territoire.
- Déployer une communication ambitieuse destinée à susciter des vocations et l'investissement de nombreux bénévoles partout en France. « Après une affiche du Réseau des Réussites, un flyer et une plaquette de présentation réalisés sur un axe de communication fort en 2010, nous rénovons les pages Internet du Réseau en 2011. »
- Développer au plan national des partenariats issus du terrain. « A partir d'expériences pilotes réalisées au plan local, nous solliciterons l'appui de partenaires d'envergure nationale, comme ce qui a été mis en place avec la Caisse d'Épargne qui accueille le Réseau à Nantes, Marseille ou l'île de la Réunion. » Cette action s'adresse aussi à des associations nationales, comme le réseau Agir ABCD (association de seniors bénévoles),

qui peuvent activement contribuer au développement du Réseau des Réussites.

Ouvrir le Réseau des Réussites aux jeunes scolarisés

Depuis trois ans, et plus encore depuis la signature d'un partenariat avec la FÉDÉEH¹ en 2010, davantage d'étudiants frappent à la porte du Réseau des Réussites pour accompagner des demandeurs d'emploi handicapés.

« Nous examinons les moyens d'appliquer l'expérience du Réseau dans l'accompagnement d'adultes handicapés demandeurs d'emploi à de jeunes scolarisés (collégiens, lycéens ou étudiants) handicapés en difficulté pour poursuivre leur parcours. »

L'intérêt est de trouver la façon dont un étudiant handicapé qui réussit peut envoyer un message positif à un lycéen handicapé, ou comment un parrain plus aguerri peut aider un jeune à mûrir une réflexion personnelle et construire son orientation, à la fois étudiante et professionnelle.

Développer les partenariats en local pour sécuriser davantage les parcours

A partir d'expériences acquises dans des partenariats locaux avec des entreprises ou des associations,

l'objectif est de signer des conventions au niveau national et de les décliner sur tout le territoire. Il s'agit aussi de diffuser les bonnes pratiques du Réseau à tous les comités locaux.

« Le comité de Poitiers s'appuie sur l'association HandiSup pour animer des Handicafés®. Ailleurs, c'est une entreprise qui apporte un appui financier à un comité local en échange d'actions de sensibilisation de ses équipes. »

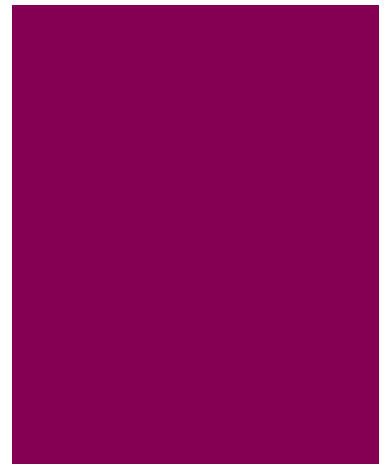
Certains comités, comme ceux de la Drôme ou de la Haute-Savoie, sont partenaires de la MDPH. « Une convention a été signée entre le comité de la Loire et la MDPH lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Le local mis à disposition par la MDPH permet aux bénévoles du comité de tenir une permanence et de recevoir des demandeurs d'emploi handicapés. »

Ces partenariats existent aussi avec des collectivités. « La ville de Sète a mis un local à disposition du comité de l'Hérault et incite les demandeurs d'emploi handicapés à prendre contact avec le Réseau des Réussites dans sa revue municipale. »

¹Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap



AUTONOMIE **CITOYENNETE**
 Bien public
INNOVATION **PARTAGE**
 FRATERNITE
Education **RESPECT**
 Médecine de la personne
SOLIDARITE



"Vivre ensemble, égaux et différents"

Notre mouvement est né il y a plus de 80 ans de la conviction intime que chaque personne en situation de handicap ne peut être réduite à son handicap mais doit être appréhendée dans sa globalité pour pouvoir vivre sa vie en tant que sujet et en tant que citoyen à part entière.

Aujourd'hui, il s'agit de continuer à nous mobiliser contre toutes les formes de discrimination liées au handicap, à interroger la société pour qu'elle soit accueillante et qu'elle favorise l'inclusion de tous.

Il s'agit de développer l'accessibilité universelle notamment en pensant l'insertion comme une opportunité d'enrichissement collectif et non comme une source de problème à résoudre.

En tant qu'adhérents, bénévoles, ou professionnels d'établissements, engagés à L'ADAPT, nous continuerons à nous mobiliser et à agir pour une meilleure solidarité.

L'association n'est pas un simple prestataire d'une commande publique, mais bien une force de proposition d'idées et d'actions novatrices. C'est fermement que nous défendons le secteur associatif à but non lucratif et sa place dans l'organisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement de notre histoire, nous entendons garder notre liberté d'initiative et d'action pour impulser de nouvelles avancées et faire évoluer les représentations et les situations qui contribueront à améliorer la société de demain.



www.ladapt.net

L'ADAPT - Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

"Vivre ensemble, égaux et différents"

Retrouvez le projet associatif sur www.ladapt.net



www.ladapt.net

L'ADAPT Siège social

Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex

Tél. : 01 48 10 12 45 / Fax : 01 48 10 12 44

contact@ladapt.net